



# FICHE MÉMO

## Zone ATEX

Directive 1999/92/CE et 2014/34/UE et Normes EN 60079

Une zone ATEX est un espace dans lequel **une atmosphère explosive peut se former en raison de la présence de gaz, vapeurs, brouillards ou poussières inflammables**. La réglementation impose **une classification de ces zones** afin de prévenir les risques d'explosion et de garantir la sécurité des travailleurs et des installations.

Les zones ATEX sont classées selon **la fréquence et la durée de présence d'une atmosphère explosive** :

### 1. Pour les gaz, vapeurs et brouillards :

- **Zone 0** : Présence permanente ou fréquente d'une atmosphère explosive.
- **Zone 1** : Présence occasionnelle en fonctionnement normal.
- **Zone 2** : Présence accidentelle et de courte durée.

### 2. Pour les poussières combustibles :

- **Zone 20** : Présence permanente ou fréquente d'une atmosphère explosive.
- **Zone 21** : Présence occasionnelle en fonctionnement normal.
- **Zone 22** : Présence accidentelle et de courte durée.

Les équipements utilisés en zone ATEX doivent **être certifiés et porter un marquage spécifique** comprenant, le symbol Ex, la catégorie, le type de gaz ou de poussières concernés, le niveau de protection (Ex d, Ex e, Ex i etc.)

La gestion des zones ATEX est **une obligation réglementaire essentielle en matière de sécurité des travailleurs et des installations**. Une identification et une prévention efficace des risques permettent d'éviter les explosions et de garantir la conformité aux exigences légales en QSE.



Retrouvez-nous également sur l'ensemble de nos réseaux et suivez notre actualité!